



# Rapport d'activités 2025

CCDSP  
Communauté de Communes  
Drôme *Sud* Provence



Ce rapport d'activités revient sur une année 2025 riche en actions et en projets portés au service de notre territoire. Il met en lumière le travail réalisé au quotidien par la Communauté de communes Drôme Sud Provence pour accompagner ses 14 communes, répondre aux besoins des habitants et préparer l'avenir.

Derrière chaque réalisation présentée dans ces pages, il y a l'implication quotidienne des conseillers communautaires et municipaux, l'engagement des agents des services intercommunaux et le partenariat précieux de nombreux acteurs locaux. C'est cette mobilisation collective qui permet de faire avancer nos projets, d'apporter des réponses concrètes aux besoins du territoire et de renforcer la qualité des services proposés aux habitants.

Ce bilan basé sur le projet de territoire approuvé en 2024 : accompagner le développement économique, préserver notre cadre de vie, soutenir les services de proximité et préparer l'avenir de nos communes.

Bonne lecture.



### **Marie Fernandez**

Présidente de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence & Maire de Donzère

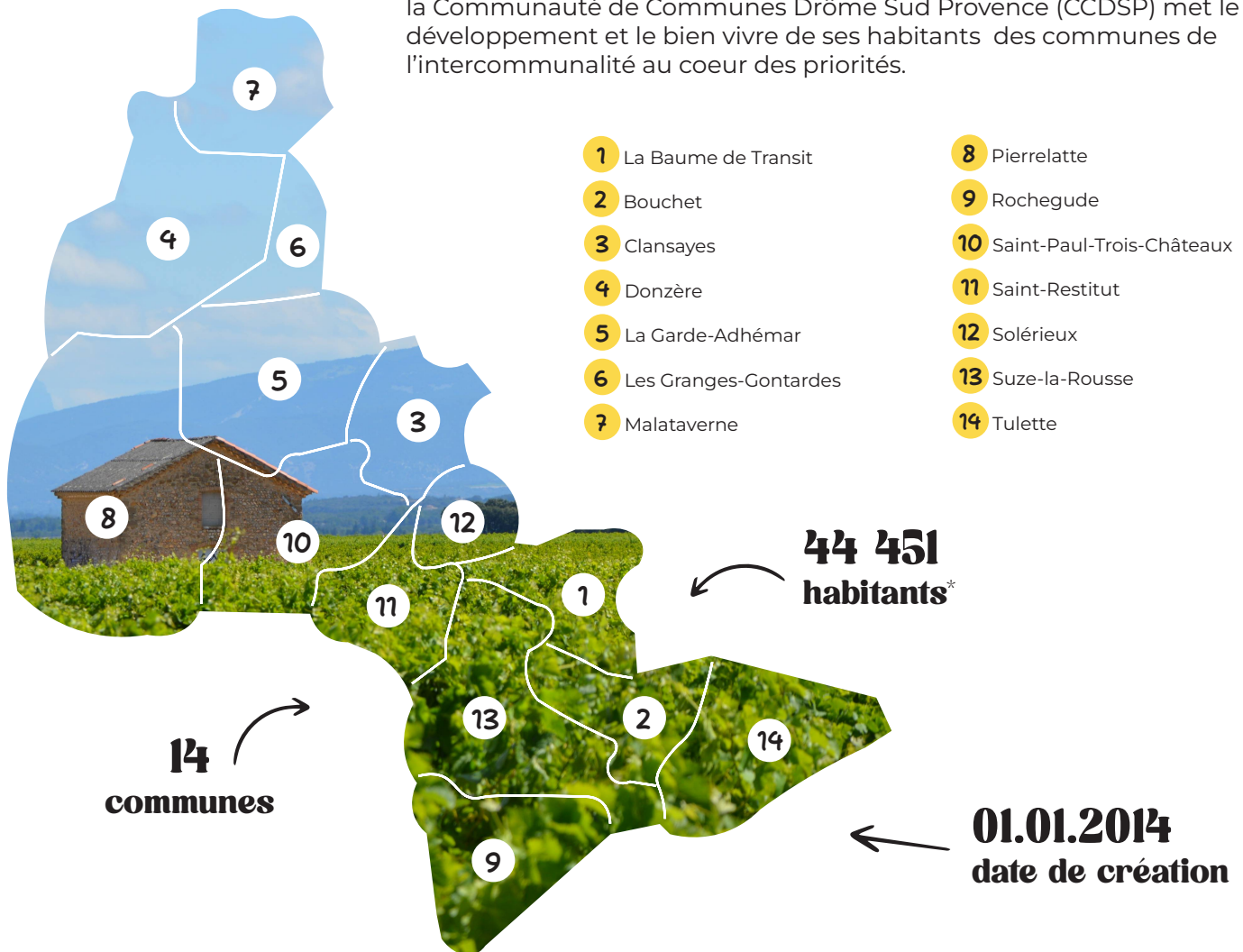
## SOMMAIRE

- » P.3 À 5  
QUI SOMMES-NOUS ?
- » P. 6  
LES CHIFFRES QUI COMPTENT
- » P. 8 À 17  
INNOVER POUR L'INDUSTRIE,  
L'AGRICULTURE ET LE TOURISME
- » P. 19 À 31  
AGIR POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES MOBILITÉS BAS-CARBONE
- » P. 32 À 35  
GARANTIR LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE



# QUI SOMMES-NOUS ?

**Située au carrefour de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard,**  
la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) met le développement et le bien vivre de ses habitants des communes de l'intercommunalité au coeur des priorités.



\*population légale en vigueur au 1er janvier 2026

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### 47 conseillers communautaires

Le Conseil Communautaire définit la politique communautaire. Il vote le budget et les projets proposés par la Conférence des Maires, et les commissions thématiques. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

**6 conseils communautaires**  
en 2025

12 février  
20 mars  
9 avril  
26 juin  
24 septembre  
10 décembre





# L'EXÉCUTIF

## 9 membres

L'exécutif débat des orientations stratégiques, des projets et des actions relevant du champ de compétences de la Communauté de Communes avant leur présentation au Conseil Communautaire. Il est composé :

- du **Président**
- de **sept Vice-Présidents**
- d'une **Conseillère Déléguée**



**Jean-Michel CATELINOIS**  
Président



**Alain GALLU**  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Développement économique



**Didier BESNIER**  
2<sup>e</sup> Vice-président  
Mutualisation



**Eric CAROU**  
3<sup>e</sup> Vice-président  
RH et communication



**Marie FERNANDEZ**  
4<sup>e</sup> Vice-présidente  
Aménagement du territoire



**Hélène MOULY**  
5<sup>e</sup> Vice-présidente  
Valorisation des déchets



**Maryannick GARIN**  
6<sup>e</sup> Vice-président  
Environnement



**Véronique ALLIEZ**  
7<sup>e</sup> Vice-présidente  
Tourisme



**Sylvie MOLINIE**  
Conseillère déléguée  
Déchets secteur Est

## LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Créé en application de la Loi « Engagement et proximité », la Conférence des Maires est composée des Maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé à l'initiative du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, souvent en amont d'un conseil communautaire.

## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

### 9 commissions thématiques

Les commissions sont des instances de travail qui examinent les dossiers et émettent des avis consultatifs à l'attention des instances communautaires. Les commissions comprennent entre 5 et 17 membres issus des conseils municipaux.

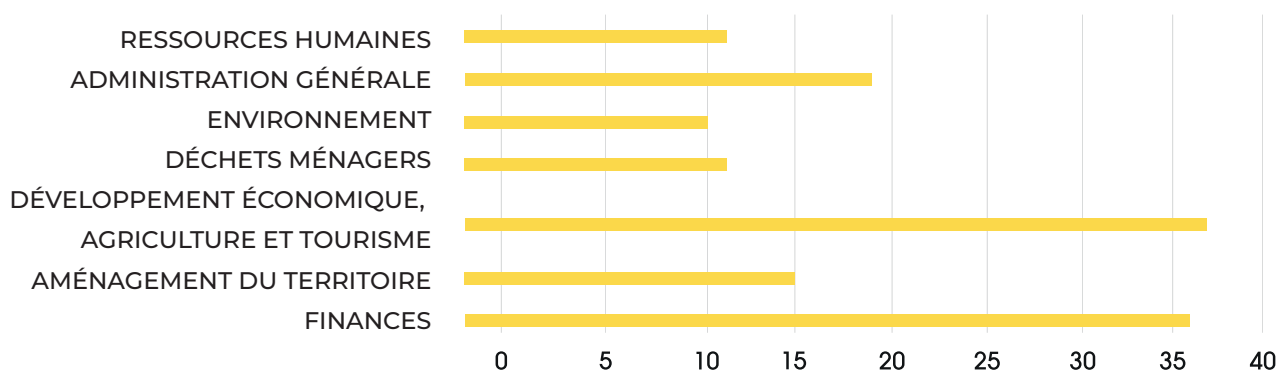
- 1 Commission **Aménagement du territoire**  
(21/01, 04/03, 06/05, 10/06, 09/09, 04/11)
- 2 Commission **Appels d'offres**  
(11/06, 12/11)
- 3 Commission **Déchets ménagers**  
(13/02, 18/03, 13/05, 08/07, 14/10)
- 4 Commission **Développement économique et agriculture**  
(20/02, 26/03, 05/06, 02/09, 13/11)
- 5 Commission **Environnement**  
(30/01, 24/03, 04/06, 12/11)
- 6 Commission **Tourisme**  
(27/02, 24/04, 12/06, 10/09, 06/11)
- 7 Commission **Finances**  
(05/03, 25/03)
- 8 Commission **Mutualisation**  
(06/03, 24/06, 21/10)
- 9 Commission **Prospective**  
(25/03)



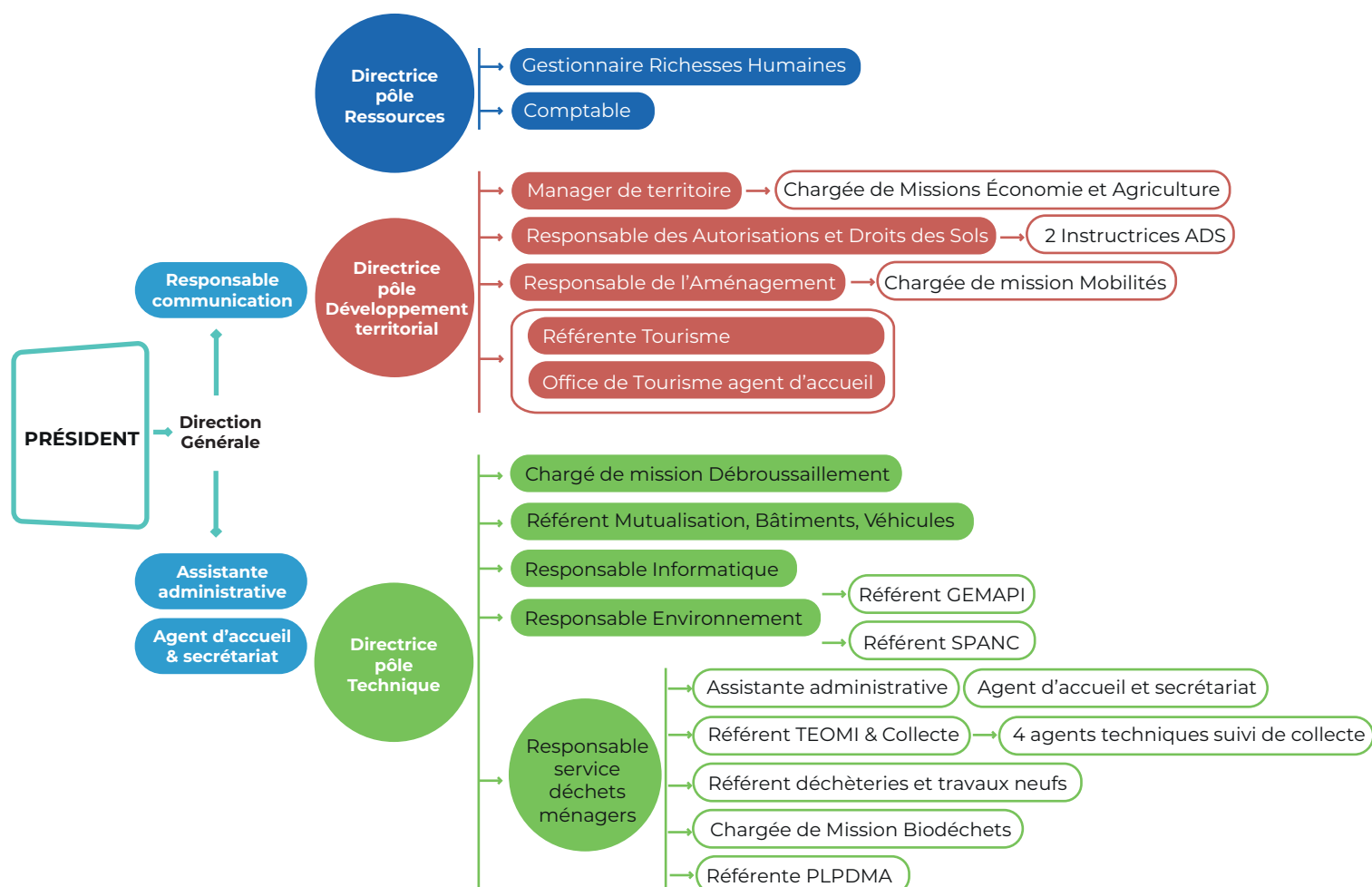
# LES DÉLIBÉRATIONS

## 139 délibérations

entérinées par le Conseil Communautaire  
au cours de l'année 2025.



## L'ORGANISATION DE L'INTERCO



# LES CHIFFRES QUI COMPTENT

Pour l'exercice 2025, les finances de la Communauté de Communes ont été gérées au sein de 4 budgets :

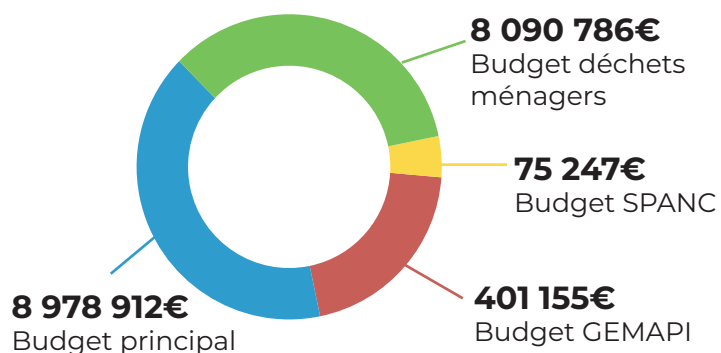
- 1 Le **Budget principal de la collectivité**
- 2 Le **Budget Annexe gestion des déchets ménagers**
- 3 Le **Budget Annexe Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI)**
- 4 Le **Budget Annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**



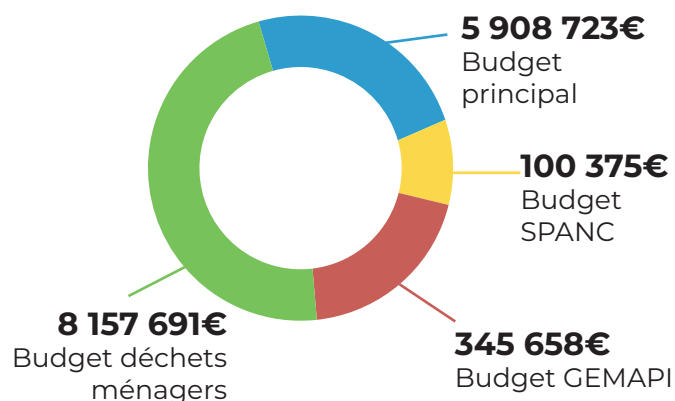
## BUDGET **FONCTIONNEMENT**

Budget principal et budgets annexes

### >> Recettes réelles



### >> Dépenses réelles



## BUDGET **INVESTISSEMENT**

Budget principal et budgets annexes

### >> Recettes & dépenses réelles d'investissement

| Budget           | Recettes   | Dépenses   |
|------------------|------------|------------|
| Principal        | 2 342 386€ | 3 013 020€ |
| Déchets ménagers | 876 460€   | 811 799€   |
| GEMAPI           | 0€         | 0€         |
| SPANC            | 0€         | 320€       |



An aerial photograph showing a vast landscape. In the foreground, a rocky outcrop is visible on the left. Below it, a dense green forest covers a large area. In the middle ground, a city with various buildings and a river is visible. The background shows rolling hills under a blue sky with scattered clouds.

**INNOVER POUR  
L'INDUSTRIE,  
L'AGRICULTURE  
ET LE TOURISME**



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique est l'une des premières compétences obligatoires qui a été confiée aux intercommunalités. Pour la CCDSP, cela s'est traduit par plusieurs volets en 2025 :

-  Mise en œuvre du plan d'actions en faveur du développement économique et agricole
-  Gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE)
-  Mise en œuvre des premières actions issues du schéma directeur des ZAE
-  Soutien aux entreprises
-  Observatoire du commerce local



## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5 axes de développement se déclinent en actions opérationnelles. Le plan d'actions compte 38 actions à mener sur le court, moyen et long terme. En 2025, cela s'est notamment traduit par :

Afin de structurer et développer son intervention en matière de développement économique, agricole et touristique, la CCDSP a élaboré une stratégie de développement économique. Pour les élus et les acteurs économiques, il s'agissait de partager une vision commune, se traduisant par un plan d'actions pluriannuel (2022-2028).

- 1 Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique**  
Poursuite des échanges avec les grands comptes et les partenaires économiques
- 2 Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales**
  - Acculturation et suivi des projets alimentaires du territoire
  - Salon de la création reprise d'entreprise
  - Suivi du règlement d'aide en faveur de l'agri et l'œnotourisme
  - Coordination des actions locales par le manager de territoire
- 3 Conforter le tissu commercial de proximité**
  - Animation de l'observatoire économique (également à disposition des communes)
  - Coordination de l'animation commerciale
- 4 Maîtriser l'offre d'accueil des entreprises**
  - Animation de la base de données (CRM) de l'observatoire éco
  - Animation des dispositifs en faveur des dispositifs d'aide aux entreprises avec la Région et le Département
- 5 Inscrire l'action de Drôme Sud Provence dans un cadre partenarial renforcé**
  - Renforcement du service développement économique
  - Mise en place du guichet unique de l'entreprise
  - Suivi des conventions de partenariat
  - Animation du Territoire d'Industrie avec 3 autres EPCI
  - Structuration des relations entreprises

# AVEC LES **PARTENAIRES**

- » **34 porteurs de projets soutenus, 61 emplois créés et/ou maintenus en 2025** pour un total de 409 700 € de prêts d'honneur accordés sur le territoire via la **plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM)**.  
Considérant les autres prêts accordés, cela représente 2 520 052 € investis dans l'économie du territoire. Ainsi, pour 1 € de prêt d'honneur, apporté grâce au concours de la CCDSP à hauteur de 32 329 € de financement accordé, ce sont 6,1 € de prêts bancaires qui ont pu être levés.
- » **Le Club d'entreprise Atout Tricastin** a bénéficié d'un soutien financier de la CCDSP de 19 403 €. Il contribue à la **dynamique économique du territoire** et assure un relais de communication de la CCDSP auprès des entreprises.
- » **Le Réseau Entreprendre Drôme Ardèche (REDA) accompagne les porteurs de projets dans la création ou la reprise de PME.**  
3 500€ alloué en partenariat par la CCDSP.
- » **L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a accueilli et informé 87 personnes et financé 23 projets économiques** pour un montant total de 72 986 €. 2 500€ financés par la CCDSP.
- » **8 entrepreneurs accompagnés vers la création de leurs entreprises par la Boutique de Gestion des Entreprises (BGE).**  
2 500€ financés par la CCDSP.
- » **Un millier de jeunes et de bénéficiaires du RSA accompagnés sur le territoire par les missions locales.** En complément des actions autour de l'emploi et de la formation, des actions spécifiques sur la mobilité locale (accès au transport en commun) et sur la mobilité internationale, afin de favoriser les échanges culturels, ont été menées en 2025.  
62 547 € pour la Mission Locale Drôme Provençale et 3 424 € pour la Mission Locale des Portes de Drôme Ardèche financés par la CCDSP.



- » **Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises**  
La CCDSP adhère à AURA Entreprises afin d'accéder aux services, de bénéficier d'un accompagnement privilégié et d'un réseau de prospection à l'international.

- » **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme (CCI)**  
La CCDSP et la CCI ont établi un partenariat actif sur les questions d'attractivité économique du territoire, la formation, l'innovation, etc.

- » **PNR des Baronnies Provençales**  
Le Parc Naturel Régional de Baronnies Provençales anime le programme européen LEADER pour le Groupement d'Action Local Drôme Entre Rhône et Montage. Ce programme vise à soutenir le développement des territoires ruraux en finançant des projets locaux innovants et multisectoriels, favorisant la coopération.

## POLITIQUE **LOCALE** DU **COMMERCE**

La CCDSP collabore avec les Mairies et le SCoT dans le cadre de l'élaboration de documents d'aménagement lié au commerce. En 2025, la CCDSP a continué à mettre à disposition des communes un outil d'observation économique. Le lien est également fait avec les communes et les partenaires pour les porteurs de projets de commerces.



# SOUTIEN AUX ENTREPRISES

## Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La CCDSP avec le Département de la Drôme soutiennent les projets de développement et/ou installation d'entreprises de production, transformation, services qualifiés aux entreprises nécessitant un investissement immobilier avec créations d'emplois durables. **L'entreprise AFS Métallerie a obtenu un financement de 33 000€, dont 3 300€ de la CCDSP**, pour son projet de création d'une nouvelle unité de peinture la conduisant à l'embauche de **11 nouveaux salariés**.



**Territoires  
d'industrie**  
Rhône Provence Industrie

**Territoire d'Industrie  
Rhône Provence**

Porté par la CCDSP, Montélimar Agglomération, la CC DRAGA et la CC ARC, le Territoire d'industrie Rhône Provence Industrie a poursuivi sa dynamique en 2025 avec des moyens dédiés aux investissements des entreprises en matière de transition énergétique, décarbonation, innovation, développement des compétences...

**Une implication forte des partenaires locaux : 7 animations qui ont rassemblé 190 participants et 12 partenaires intervenants.**

Exemples d'actions de sensibilisation et d'informations réalisées :

- Compétences et recrutement : mise en place de la convention de revitalisation GXO
- Transition écologique et décarbonation : animation sur l'autoconsommation collective
- Foncier : participation aux réunions SCoT
- Innovation : animation table ronde sur la Cybersécurité
- Coopérations locales : orientation et mise en relation de projets industriels vers les dispositifs de financements

## AGRICULTURE



### Démarrage du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

En 2025, le volet agricole a progressé avec la **labellisation PAT Niveau 1**, récompensé au Salon International de l'Agriculture. L'année a été marquée par un diagnostic complet : portraits agricoles, filières, distribution, bassin de consommation, ainsi qu'une centaine d'enquêtes auprès d'agriculteurs et une vingtaine d'entreprises rencontrées autour de la thématique RSE. De nombreuses rencontres avec élus, entreprises, citoyens, associations et structures professionnelles ont permis d'identifier enjeux, leviers et pistes d'actions partagées lors de la restitution publique du 10 juillet.

### Partenaires agricoles et alimentaires

» **Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme et le Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand a été consolidé** afin de structurer le volet agricole et RSE du PAT. Les nombreuses rencontres menées tout au long de l'année ont renforcé la coopération, facilité le diagnostic territorial et posé les bases d'actions durables au service du système alimentaire local.



» **8 générateurs répartis sur le territoire, donnant lieu à 3 tirs préventifs contre les effets de la grêle ont permis de protéger toutes les communes.** Depuis 2019, la CCDSP adhère à l'association Prévigrêle, ayant pour objectif de limiter les chutes de grêles et leurs dégâts sur les cultures agricoles. En 2025, une subvention de 6 841 € a été versée à l'association.



# LES ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS ÉCONOMIQUES

Favoriser le dialogue entre la Communauté de communes et les entreprises du territoire.



## Voeux de la CCDSP au monde économique

Le lundi 27 janvier 2025, la CCDSP a présenté ses vœux au monde économique dans un format renouvelé. Une conférence sur le thème « Entreprendre en incertitude » a réuni une centaine de participants, avant un temps d'échange convivial autour d'un buffet.

## Conférence «IA, énergie et nouveaux modèles de croissance»

Accompagner les dirigeants dans leurs choix d'investissement en conciliant performance économique et transformations durables. Cette conférence a mis en lumière la complémentarité entre intelligence artificielle et transition écologique, deux leviers essentiels pour construire les entreprises de demain. Animée par : Gilles Babinet, Entrepreneur, vice-président du Conseil national du numérique, "digital champion" de la France à Bruxelles, Pr. Éric Servat, Directeur du Centre UNESCO Eau de Montpellier (ICIREWARD), hydrologue internationalement reconnu, Arnaud Laurent, Entrepreneur, fondateur du fonds d'investissement à impact OVNI Capital (Europe-USA)



## Le salon de l'entreprise

**300 personnes accueillies** pour cette édition organisée le 3 octobre 2025 à Saint-Paul-Trois-Châteaux par la CCDSP et le CC DRAGA. Un objectif commun pour un même bassin de vie : accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise à chaque étape de leur parcours. Un salon en accès libre avec une trentaine de partenaires pour bénéficier de conseils personnalisés, d'ateliers et de conférences pour enrichir ses connaissances et booster son projet d'entreprise.

## 2e salon «Les Atouts du Tricastin»

Partenaire du salon, la CCDSP a tenu un stand permettant de présenter des actions en faveur du développement économique. Organisé par le Club d'entreprises Atout Tricastin, ce salon met en avant les savoir-faire des entreprises locales et favorise la coopération économique. L'ouverture au grand public a permis de faire découvrir les opportunités et les innovations.



## Rencontres «Parlons éco»

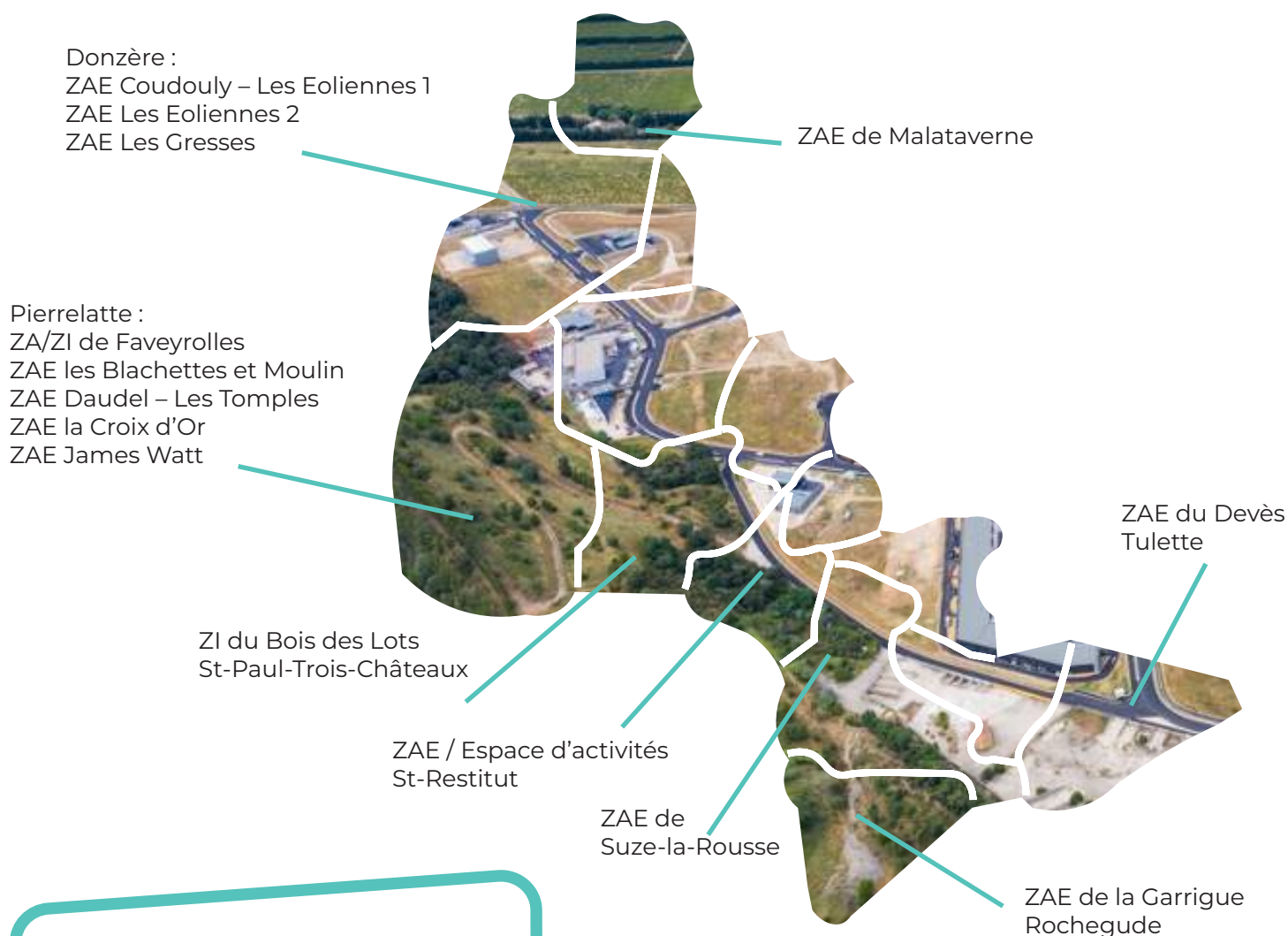
**Nouveau ! Un cycle de rencontres économiques destiné aux dirigeants d'entreprises, responsables de TPE/PME et acteurs économiques du territoire**, pour proposer des éclairages d'experts, répondre aux enjeux des entreprises grâce aux échanges et retours d'expérience, et créer un espace de dialogue pour mieux comprendre les réalités du terrain. Une démarche visant à renforcer les liens entre acteurs économiques, dynamiser le tissu local et favoriser les synergies.

**Une centaine de chefs d'entreprises et 12 intervenants réunis** en 2025 sur 3 thématiques : cybersécurité, performance énergétique des entreprises et mobilité des salariés.



# ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Depuis le 1er janvier 2017, la CCDSP est compétente en matière de Zones d'Activités Economiques (ZAE) dont la gestion est devenue communautaire.



## Modalités d'exécution des interventions

**215 177 € investit à l'entretien des 14 zones d'activités économiques (ZAE)** par la CCDSP, dont la gestion est assurée par les communes dans le cadre de conventions, avec remboursement des dépenses.

Par ailleurs, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été retenue pour lancer les études préalables à la rénovation de la ZAE de Saint-Restitut. Cette première opération sera suivie par les rénovations des ZAE de Tulette, des Gresses à Donzère et des Éoliennes, à Malataverne et Donzère.

## La SPL du Tricastin

Créée en 2016, la Société Publique Locale (SPL) du Tricastin assure l'aménagement et la commercialisation du parc d'activités Drôme Sud Provence, situé à Saint-Paul-Trois-Châteaux. La CCDSP, actionnaire à hauteur de 16,67 % du capital depuis 2017, interviendra à l'issue des travaux pour assurer la gestion des équipements de la zone (voiries, éclairage public, espaces verts...).

36 lots commercialisés, 2 lots (3 parcelles) sous compromis, 1 parcelle sous contrat de réservation et aucune n'était en cours de renseignement au 31 décembre 2025.

# TOURISME

Une dynamique au service  
du développement territorial



## LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Depuis fin 2023, une nouvelle stratégie touristique est à l'œuvre et s'articule autour de 3 grands objectifs :

1. Enjeu de développement et de montée en puissance du tourisme, notamment en termes d'innovation et de singularité
2. Enjeu environnemental : réussir un développement touristique durable et éco-responsable
3. Enjeu de structuration et de gouvernance : faire ensemble durablement et sereinement

Depuis le transfert de compétence en 2017, la CCDSP assure la promotion touristique du territoire par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Intercommunal, sous statut associatif. Elle est également en charge de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des zones d'activités touristiques, missions portées par service Tourisme de la CCDSP. Pour participer à financer cette compétence, la taxe de séjour a été instaurée sur le territoire Drôme Sud Provence.

## >> Chiffres\* clés 2025

- **2 956 lits** touristiques marchands
- **5 565 lits** non marchands
- **1 280 000 nuitées** marchandes et non marchandes contre 1 360 000 en 2024 soit 6% de fréquentation en moins
- Le **poids économique du tourisme** est estimé à environ **70 millions d'€**
- **80 000 nuits** réservées via un opérateur numérique, soit une hausse de 5%

\*Sources : Insee, Liwango, Flux Vision Tourisme, Agence d'attractivité de la Drôme



# LES **PARTENARIATS** **TOURISTIQUES**

Pour la mise en œuvre de la compétence, la CCDSP s'appuie sur :

- **L'association Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence**
- **L'association Destination Drôme Provençale**
- **L'agence d'Attractivité de la Drôme**

## » L'association Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence



La promotion touristique est déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence.

Les missions qui lui sont confiées sont définies dans une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, actualisée à l'été 2025 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2026. La CCDSP a attribué une subvention de 470 000 € (dont un agent mis à disposition) pour le fonctionnement de l'association et le développement d'actions. Les locaux à disposition de l'Office de Tourisme font l'objet de travaux de rafraîchissements réguliers, de réaménagement et d'amélioration de la performance énergétique.

### Chiffres clés 2025

- **41 036 visiteurs renseignés** (équivalent à 2024 avec 900 personnes accueillies lors du Tour de France)
- **7 197 abonnés Facebook** (+12.5%)
- **3 600 abonnés Instagram** (+11%)
- **2 300 abonnés à la Newsletter** (+3.3%)
- **292 partenaires** (68% de Drôme Sud Provence)

### Missions :

- **Accueil des publics dans les 4 bureaux d'information**

(Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et La Garde Adhémar) et diffusion de l'information touristique (dont le déploiement de l'accueil hors les murs)

- **Promotion du territoire**

(dont des actions mutualisées à l'échelle Drôme Provençale)

- **Coordination des acteurs touristiques du territoire**

### Nouveautés 2025

**Accueil des tour-opérateurs et de la presse** sous forme d'Eductour

**Visites du patrimoine et jeux sur le territoire** 14 visites et 8 jeux d'enquête

**Classement des meublés de tourisme** : 10

**Déploiement du label Tourisme et Handicap pour l'Office de Tourisme** (4 handicaps) : accueil de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux

**La Balade Découverte des Saveurs à Saint-Restitut** 122 participants

### Chiffres clés 2025

- **1,9 M de pages internet consultées** (+58%)
- **1 M d'utilisateurs** (+79%)

## » L'association Destination Drôme Provençale (DDP)

L'association DDP assure le marketing territorial et coordonne les actions communes des quatre Offices de Tourisme afin de mutualiser les moyens et de renforcer leur efficacité.

La convention de partenariat 2024-2027 signée entre les Offices de Tourisme et les EPCI repose sur les axes suivants :

- **Renforcer la destination et la marque Drôme Provençale**
- **Accompagner les stratégies touristiques** de chaque territoire dans leurs spécificités
- **Mutualiser les fonctions supports et les outils métiers**



La CCDSP a versé une subvention à hauteur de 28 027,35 € (soit 0,65€/habitant) pour le fonctionnement de la structure. Les OTI mutualisent également des moyens financiers en participant à hauteur de 5 281 € pour la réalisation du plan d'actions marketing évalué à 37 725 €. L'association a également bénéficié de subvention pour financer ce plan d'actions. Cette participation des 4 offices de tourisme permet à la DDP de prétendre à une subvention du Département de la Drôme.

#### Nouveautés 2025

- **Animation du site web mutualisé**
- **Action de promotion web avec le Petit Fûté et l'agence d'attractivité de la Drôme**
- **Travail avec l'agence de presse Article Onze :**  
8 communiqués de presse, 1 dossier de presse
- **Campagne de partenariats mutualisées à 4 OT**



## >> L'agence d'attractivité de la Drôme

À la suite de l'évolution de l'Agence Départementale du Tourisme en Agence d'Attractivité de la Drôme en 2023, la CCDSP a adhéré à la démarche « Drôme, c'est ma nature » en signant une convention de partenariat visant les objectifs suivants :

- **Promouvoir les atouts du territoire drômois** (filières d'excellence, enseignement, culture, qualité de vie, produits, tissus associatifs),
- **Déployer des actions innovantes et concrètes au service d'une attractivité résidentielle créatrice de valeur sur le Département.**

La CCDSP a adhéré au dispositif Flux Vision Tourisme afin de disposer d'éléments pertinents permettant de réajuster le plan d'actions touristiques. Ces données viennent enrichir l'observatoire du tourisme partagé avec l'OTI.

#### Nouveauté 2025

La CCDSP adhère au dispositif LightHouse permettant d'avoir connaissance de l'état du marché des opérateurs numériques sur son territoire.

## LES ACTIONS DE LA CCDSP

### >> Les bornes numériques

Les 3 bornes numériques, installées à La Ferme Aux Crocodiles, au Château de Suze-La-Rousse et à Tulette, permettent aux visiteurs d'obtenir des informations touristiques directement sur leur lieu de visite.

| Consultation 2025 | Château Suze-la-Rousse | Ferme aux crocodiles | Tulette | Total |
|-------------------|------------------------|----------------------|---------|-------|
| Visites uniques   | 538                    | 7 311                | 752     | 8 601 |





## >> Totems d'information touristique Nouveauté 2025

La CCDSP a déployé des panneaux d'information touristique dans les communes du territoire. Cette signalétique harmonisée renforce l'identité du territoire et facilite l'information des visiteurs. Chaque panneau est complété par une plaque de découverte de l'offre touristique, également disponible en anglais.



## >> Fonds de concours tourisme et soutien aux communes

L'économie touristique repose sur un panel de compétences tel que le cyclisme ou le patrimoine qui sont des compétences communales. Afin de venir en soutien à ses communes la CCDSP a mis en place un fonds de concours permettant de subventionner des projets communaux.

### Nouveauté 2025

#### Cinq projets ont bénéficié d'un financement à hauteur de 50%.

À titre d'exemple, la commune de Donzère a aménagé les abords du Moulin de Beauvert afin d'améliorer l'accueil des visiteurs, avec l'installation de tables de pique-nique, d'un point d'eau potable et d'arceaux à vélos.



#### La CCDSP a décidé de soutenir financièrement l'adhésion des communes aux labels touristiques.

À ce titre, les communes de La Garde-Adhémar, labellisée « Plus Beaux Villages de France », et de Saint-Restitut, labellisée « Petite Cité de Caractère », peuvent bénéficier d'une subvention couvrant une partie de leur cotisation au label.

## >> Hébergements touristiques & taxes de séjour

Le service tourisme de la CCDSP accompagne les hébergeurs touristiques pour toutes questions relatives à la réglementation des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes. Il assure également une veille sectorielle, partagée avec les professionnels.

Par ailleurs, la compétence tourisme intercommunale est financée par la taxe de séjour, instaurée en 2017 et collectée auprès des touristes du territoire grâce aux hébergeurs touristiques.



### Chiffres clés 2025

- **425 027.41€ perçus** par la CCDSP dont 42 502,74€ de Taxe Additionnelle Départementale (TAD) contre 390 800€ en 2024.
- **L'objectif a été de poursuivre la sécurisation de la perception de la taxe de séjour (359 600€)** notamment par la mise en oeuvre des évolutions réglementaires issues de la loi Le Meur. La taxe de séjour n'a pas subi d'augmentation.

## » Rencontres des acteurs du tourisme

Comme en 2024, le service Tourisme de la CCDSP a organisé les Rencontres des acteurs du tourisme en Drôme Sud Provence, en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal.

L'édition 2025 s'est tenue le mardi 14 octobre à la Ferme aux Crocodiles et a réuni une soixantaine d'acteurs du tourisme avec au programme la présentation du bilan de la saison touristique et des ateliers thématiques :

-  Tourisme et Handicap : intérêt et procédure de classement
-  Restauration : un réseau Alimen'terre
-  Une communication numérique impactante pour votre activité
-  Quel tourisme en 2035 en Drôme Sud Provence et comment adapter son offre ?
-  Le classement des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes et Accueil Vélo
-  Drôme Provençale : les outils numériques à votre disposition



## » Poursuite des actions engagées

Le service tourisme a poursuivi les actions thématiques entreprises.



### Nouveautés 2025

- **Cyclotourisme.** Le service Tourisme a poursuivi son implication dans la démarche ViaRhôna et a contribué à la structuration du réseau des voies vertes du sud de la Drôme, en partenariat avec les communautés de communes voisines : la CC Pays de Grignan-Enclave des Papes et la CC des Baronnie en Drôme Provençale.
- **Agritourisme et oenotourisme.** En 2025, le service tourisme a poursuivi ses actions en faveur du développement de l'offre touristique, notamment dans le cadre de la démarche départementale en partenariat avec le CD26, l'agence d'attractivité et la chambre d'agriculture. Le service Développement économique a également contribué à ce travail. Le service tourisme prend part au Projet Alimentaire Territorial.
- **Activité de pleine nature.** L'entretien et le balisage des 8 itinéraires du TopoGuide La Drôme Provençale à pied sont assurés par 3 associations bénévoles de randonnée. En 2025, celles-ci ont entretenu 65 km de sentiers balisés. La CCDSP met à leur disposition le matériel nécessaire aux travaux d'entretien et de peinture, tandis que le Département de la Drôme leur apporte un soutien financier. Le TopoGuide est proposé à la vente dans les bureaux d'accueil de l'Office de tourisme Drôme Sud Provence, ainsi que dans les librairies et les bureaux de tabac-presse du territoire.





**AGIR POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
ET LES MOBILITÉS  
BAS-CARBONE**



# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE



Dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », la CCDSP s'attache à faire émerger le cadre d'un développement intercommunal commun et équilibré qui puisse s'inscrire en cohérence avec les documents de planification des différentes échelles.

## LES **TRANSITIONS** **ÉNERGÉTIQUES**

### » Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la **lutte contre le changement climatique** et l'adaptation du territoire.

A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET mobilise l'ensemble des élus et des services de la CCDSP autour des enjeux de transition énergétique et écologique. Approuvé en décembre 2023, l'objectif global est de **réduire, d'ici 2050, de 34% les consommations énergétiques** du territoire et de multiplier par plus de 2 la **production d'énergie** renouvelable.

Un **comité de suivi annuel** réunit les élus, les services de la CCDSP, les porteurs d'actions et les partenaires afin de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et d'en partager l'état d'avancement. Il s'est tenu le 8 juillet 2025.



### 5 orientations stratégiques



**Réduire les consommations énergétiques, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air**



**Produire et utiliser les énergies renouvelables et de récupération**



**Développer une économie locale et circulaire**



**S'adapter au changement climatique et favoriser la séquestration carbone**



**Mobiliser le territoire**

### » Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)

Le service labellisé « France Renov' » propose un accompagnement neutre et personnalisé aux habitants du territoire, la CCDSP a missionné l'association CEDER pour cela.

#### Chiffres 2025

**Le service a répondu à 678 demandes, réalisé 46 permanences et animé 3 conférences** sur les aides à la rénovation énergétique, la rénovation des copropriétés et le photovoltaïque sur le territoire.

**Numéro  
de téléphone**

**04 75 26 22 53**



Le service a bénéficié en 2025 d'aides de l'ANAH.



# MOBILITÉS



## » Mise en oeuvre du schéma directeur cyclable intercommunal depuis 2023

- **Attribution de fonds de concours aux communes.** La CCDSP a instauré un dispositif de fonds de concours pour aider les communes à financer leurs aménagements et stationnements cyclables. En 2025, elle a ainsi validé des aides pour un total de 152 160 €.
- **Opérations sous maîtrise d'ouvrage CCDSP.** Travail sur la méthodologie de jalonnement pour un démarrage de mise en œuvre en 2026 et préparation au déploiement du dispositif Savoir Rouler A Vélo pour les élèves de CM2
- **Actions de sensibilisation :** Organisation d'un vélo-tour pour les élus afin de tester les aménagements cyclables du territoire, appui technique aux communes dans l'intégration d'aménagements cyclables lors des travaux de voirie, encouragement de la participation citoyenne à l'opération « Mai à Vélo » via le Challenge Geovelo, déploiement d'actions de sensibilisation en interne, participation à la sortie vélo grand public organisée en mai à Donzère.

## » Schéma des mobilités durables

Le schéma des mobilités durables validé en Conférence des Maires en janvier 2025 s'organise autour de 6 axes de travail.

- 1 **Partager les trajets**  
Covoiturage et autopartage
- 2 **Sécuriser les mobilités actives**  
Vélo, marche
- 3 **Améliorer le transport collectif**  
Transport en commun, transport à la demande
- 4 **Faciliter l'intermodalité**  
En gare, points multimodaux secondaires
- 5 **Repenser les besoins en déplacement**  
Transition numérique, commerces et services de proximité ou itinérants
- 6 **Sensibiliser et communiquer**  
Collectivités, entreprises, habitants

**La CCDSP participe et incite les entreprises au Challenge de la Mobilité**, initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui consiste à tester des types de mobilité autre que seul dans sa voiture pour se rendre au travail. En 2025, 88% des agents CCDSP ont joué le jeu !



### Covoit' en Karos

Depuis juin 2025, expérimentation d'une nouvelle offre de transports : **le service public de covoiturage pour les trajets du quotidien.**

Il est déployé en partenariat avec l'opérateur Karos et avec les communautés de communes voisines Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche et de l'Enclave des Papes Pays de Grignan. Cette plateforme met en relation les conducteurs avec les passagers, et l'intercommunalité prend en charge environ 50% du ticket passager à hauteur de 1€.

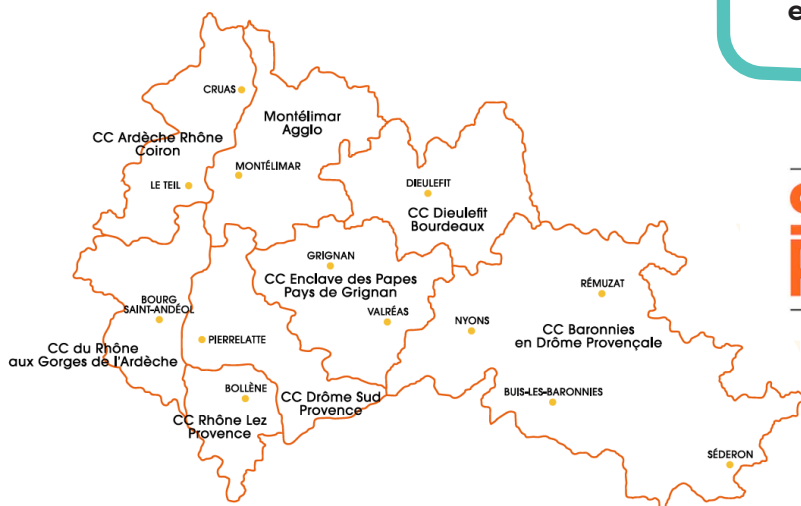


# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## >> Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies

Le SCoT est un **document de planification** qui vise à l'échelle de plusieurs intercommunalités, à **mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles** notamment en matière **d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage**. Il fixera des orientations qui devront ensuite être prises en compte par les Plan Locaux d'Urbanisme du territoire.

L'élaboration du SCoT est portée par le syndicat mixte Rhône Provence Baronnies. La CCDSP est représentée au sein du conseil syndical par 12 élus, qui participent aux diverses commissions de travail.



### 4 grandes orientations

Le Projet d'Aménagement stratégique du SCoT a été débattu le 15 octobre 2025 en comité syndical.

**Renforcer des territoires complémentaires, solidaires et ouverts vers l'extérieur**

**Placer la qualité de vie de tous les habitants au centre des projets d'aménagement**

**Valoriser un territoire qui reste vivant et productif dans l'innovation**

**Préserver notre capital commun, le foncier agricole, naturel et forestier et les ressources naturelles**



## >> Fibre optique

Le **déploiement de la fibre optique**, mené entre 2016 et 2025 par le syndicat interdépartemental Ardèche Drôme Numérique vise à **garantir un accès équitable aux services numériques** pour les habitants de l'Ardèche et de la Drôme grâce au déploiement de 16 000 km de fibre optique, afin de réduire la fracture numérique entre les territoires urbains et ruraux. L'ensemble des administrés sera raccordé d'ici fin 2026. Ce déploiement revêt un enjeu majeur dans la perspective de l'extinction progressive du réseau cuivre, prévue d'ici 2030. Afin de couvrir les communes du territoire, la DSP a participé à hauteur de 6M d'€ au projet.



**Pour savoir quand vous serez raccordé, testez votre éligibilité sur : [www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite](http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite)**

**A la une 2025**

**Travaux de déploiement en cours :** Rochegude, Suze la Rousse et Tulette

**Commercialisation de la fibre :** La Baume de Transit, Bouchet, Clansayes, Donzère, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Pierrelatte, Rochegude (pour partie), St Paul Trois Châteaux, St Restitut, Solérieux, Suze la Rousse (pour partie) et Tulette (pour partie) (quelques travaux ponctuels peuvent encore être nécessaires)

# ENVIRONNEMENT

## GEMAPI

### Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations

Depuis le 1er janvier 2018, la CCDSP exerce la compétence GEMAPI. A ce titre, elle a pour mission :

 **D'assurer le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques**

 **De préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité**

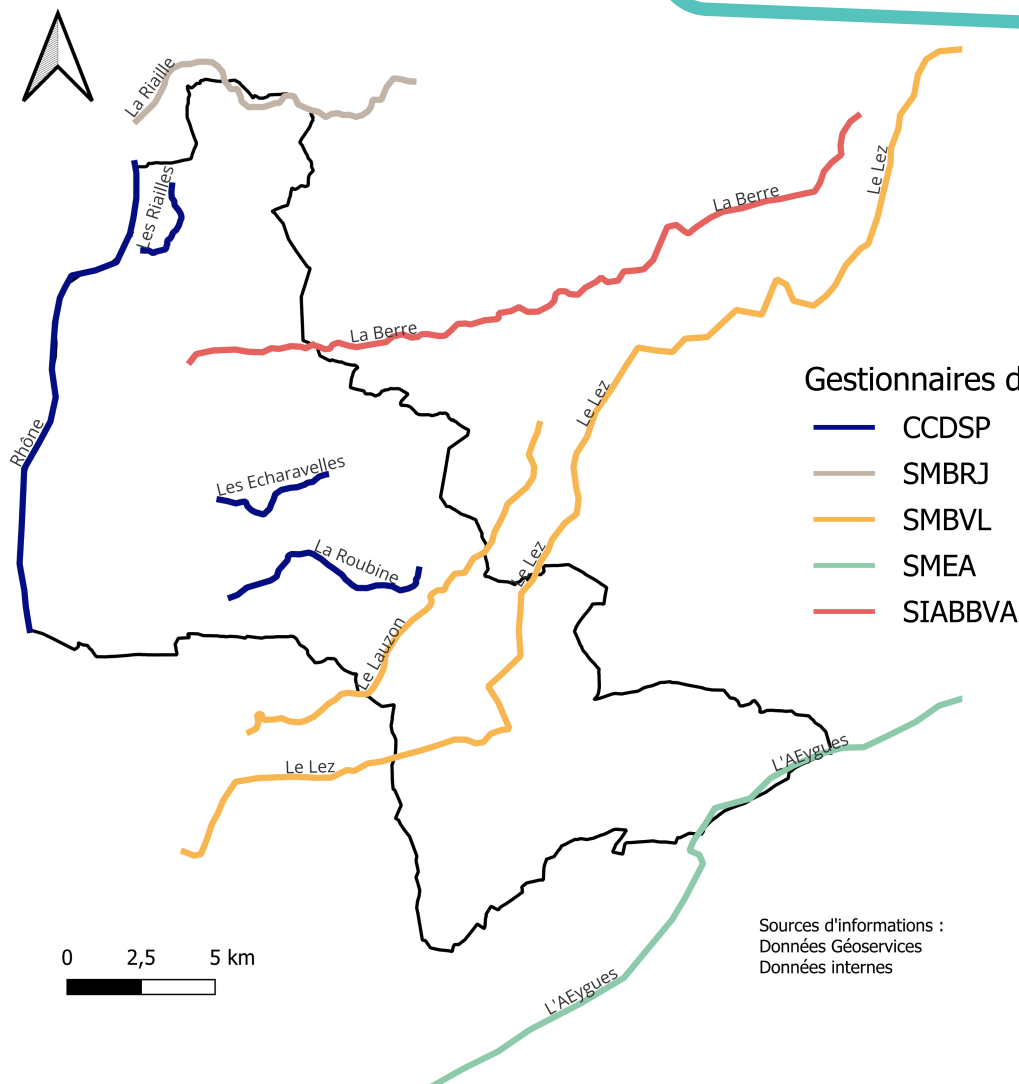
 **De prévenir et protéger les riverains contre les inondations**

### Secteurs

La GEMAPI est mise en œuvre par la CCDSP sur le Rhône, les Echaravelles, la Roubine et les Riailles (Donzère).

Sur les autres cours d'eau du territoire, la compétence est mise en œuvre par des syndicats auxquels la CCDSP adhère aux côtés d'autres intercommunalités pour assurer une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant de chaque cours d'eau.

- **La Riaille** (Malataverne) : gérée par le Syndicat Mixte du Bassin versant du Roubion et du Jabron (SMBRJ)
- **Le Lauzon et le Lez** : gérés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- **L'Aeygues** : gérée par le Syndicat Mixte d'Eygues en Aeygues (SMEA)
- **La Berre** : gérée par le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Berre et de la Vence (SIABBVA)





## » Les actions de la CCDSP

Les actions relatives à la GEMAPI sont financées exclusivement par une taxe dédiée, la taxe GEMAPI. Celle-ci est répartie entre les redevables assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti et à la cotisation foncière des entreprises. Le produit de la taxe GEMAPI pour 2025 est de 376 010 €.

### Entretien de la végétation des cours d'eau

A partir d'un Plan pluriannuel d'entretien (2022-2027), la CCDSP assure l'entretien de la végétation des cours d'eau de la Roubine et des Echaravelles, qui s'étendent sur un linéaire de 34 km.

Avant



Après



Bilan  
2025

### 9 tronçons de cours d'eau entretenus, ce qui

représente **8 172 mètres linéaires de cours d'eau** pour 21,5 semaines de travail d'entretien effectué par l'entreprise d'insertion ANCRE.

Le coût de cette prestation s'élève 37 840 €.

### Gestion d'ouvrages de protection contre les inondations

Une étude d'opportunité de définition d'un système d'endiguement est en cours d'élaboration. L'objectif est de caractériser puis gérer les ouvrages de protection contre les inondations du Rhône selon la nouvelle réglementation en vigueur relative aux systèmes d'endiguement.

Pour réaliser cette étude, la CCDSP bénéficie d'une subvention de l'Etat et de l'Europe, à hauteur de 80 % des dépenses prévisionnelles :

- **Fonds de prévention des risques naturels et majeurs (FPNRM)** dit « Fonds Barnier » du Ministère de la Transition écologique (30 % des dépenses prévisionnelles)
- **Programme européen FEDER/FSE+/FTJ** 2021-2027 de la région Auvergne-Rhône-Alpes (50 % des dépenses prévisionnelles)

Action  
2025

Dans l'attente de la régularisation administrative des ouvrages hydrauliques (classement ou neutralisation), **une opération d'entretien de la végétation a été effectuée** par l'entreprise FORT ET FILS en décembre 2025 sur 6000 mètres linéaires d'ouvrages existants pour un montant de 11 400 €.

Ouvrage de Surelle après entretien



# SERVICE PUBLIC **D'ASSAINISSEMENT** **NON COLLECTIF (SPANC)**

Le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le budget doit être équilibré en recettes et dépenses. Il assure une mission de conseil auprès des usagers du service ainsi que des missions de contrôles suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation d'installations neuves et à réhabiliter
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (1er diagnostic + contrôle périodique)
- Contrôle annuel de la conformité des installations > 20 EH (camping, hôtel-restaurant, entreprises, aires d'autoroutes, ...)



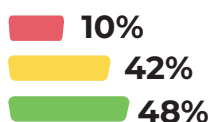
## Chiffres 2025

**2 894 installations ont été recensées.** La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 7238 habitants (soit 2,5 habitants par foyer), soit 16.7% de la population totale du territoire.

**520 contrôles tous confondus ont été effectués par le SPANC.** Parmi ces 520 contrôles, 225 ont été réalisés par VEOLIA en tant que prestataire de services pour la réalisation de contrôles périodiques de bon fonctionnement, mandaté par la CCDSP pour une durée de 8 mois entre octobre 2024 et juillet 2025.

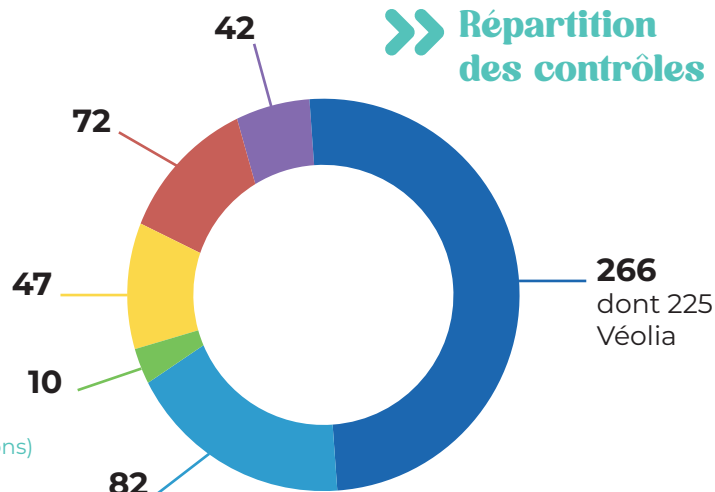
Une prestation de service a été mise en place afin de répondre à un surcroît temporaire d'activité du SPANC. En effet, plus de 300 installations non conformes et présentant un risque sanitaire ou environnemental ont été recensées sur le territoire. Or, la réglementation en vigueur fixe un délai maximum de 4 ans pour une mise en conformité et suppression du risque sur ces installations. La CCDSP a donc décidé de mener à bien le suivi et le contrôle des installations dont le délai réglementaire a été dépassé en déléguant une partie de ces inspections.

## » Taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (rapporté au nombre total d'installations)



- Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation
- Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré
- Installations ne présentant pas de défaut ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service

## » Répartition des contrôles



- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle périodique/ANC risques avérés
- Contrôle annuel de conformité
- Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière
- Contrôle de conception/révision conception installations nouvelles et réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution/contre visite installations nouvelles et réhabilitées



# TRANSFERT DE COMPÉTENCES

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En anticipation du transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement collectif aux intercommunalités, un travail complet d'état des lieux, d'anticipation des différents modes de gestion et d'organisation a été réalisé afin de préparer au mieux cette échéance.

Toutefois, le transfert de cette compétence n'étant finalement plus obligatoire, les élus ont fait le choix de conserver la compétence au niveau communal.



### Missions réalisées

- Finalisation de l'état des lieux technique, juridique et financier des services eau et assainissement communaux
- Élaboration de matrices budgétaires et organisationnelles à partir de cet état des lieux, en préparation d'un éventuel transfert de compétences
- Accompagnement ponctuel de communes, à leur demande, dans la mise en œuvre de leur compétence eau potable (élaboration schéma directeur, schéma de défense incendie, plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau)

## LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

### Lutte contre la prolifération du frelon asiatique

#### Chiffres clés 2025

**107 nids signalés pour un total de 56 nids détruits.**

8 938 € d'aides de la CCDSP et 800 € d'aides du département ont été versées au GDS pour la destruction des nids signalés par les administrés.

La communauté de communes a poursuivi ses actions de coordination de la lutte le frelon asiatique, une espèce dite « exotique envahissante ».

Dans la continuité de l'opération menée en 2024 avec le GDS de la Drôme – Section Apicole, la CCDSP a poursuivi en 2025 sa campagne de destruction des nids. Gratuite pour les particuliers et les communes du territoire, l'opération est financée par la CCDSP, avec une participation du Département de la Drôme de 20€ par nid.



Fin 2025, préparation de la campagne de piégeage du printemps 2026 avec sélection des pièges, définition des modalités de distribution et commande du matériel nécessaire.



Piège « BeeVital »  
choisi pour le piégeage

### » Premier diagnostic intercommunal de la biodiversité

Entre mars et août 2025, la CCDSP a réalisé un premier diagnostic intercommunal de la biodiversité, à partir des données existantes et d'échanges avec 32 acteurs locaux.

Ce travail a permis d'établir un état des lieux du territoire à travers :

-  Le recensement, la hiérarchisation et la cartographie et des enjeux faunistiques et floristiques
-  Le recensement et la cartographie des grands ensembles constitutifs de trames vertes et bleues
-  Le recensement, la hiérarchisation et la cartographie des enjeux relatifs aux habitats
-  La synthèse cartographique des principaux enjeux identifiés par croisement des différentes cartes

# GESTION DES DÉCHETS

La CCDSP assure la collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

La CCDSP dispose de 4 déchèteries sur son territoire, dont trois en gestion directe, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et Malataverne et une déchèterie privée située à Donzère.



## LES FAITS MARQUANTS

### » Evolution des modes de collecte des ordures ménagères en vue de la TEOMI

Evolution des modes de collecte pour les communes de Bouchet, La Baume-de-Transit et Tulette, avec un dispositif combinant collecte en porte-à-porte et points d'apport volontaire, selon les secteurs.

L'individualisation des modes de collecte répond à l'objectif de mise en œuvre de la tarification incitative à l'horizon 2030.



### En action

- 3 communes concernées
- 3 réunions publiques

Les agents du service ont tenu **3 semaines de permanences** pour fournir les équipements nécessaires, bacs et badges, à l'ensemble des usagers de ces communes :

- Tulette : 326 badges, 746 bacs
- La Baume-de-Transit : 153 badges/357 bacs
- Bouchet : 116 badges/571 bacs

### » Mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Engagé en 2024, le PLPDMA entre en **2025 dans une phase opérationnelle**, avec la validation officielle par délibération et le **recrutement d'une chargée de mission dédiée** à sa mise en œuvre. Il constitue également un levier pour mobiliser des accompagnements financiers en faveur de projets intercommunaux.

Le programme, établi pour la période 2025-2030, s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- l'éco-exemplarité des collectivités
- la réduction des déchets verts et la gestion des biodéchets
- la sensibilisation et la promotion des pratiques éco-responsables
- la mise en place d'une tarification incitative (TEOMI)
- le réemploi et l'économie circulaire





## >> Tonnages ordures ménagères

| Entre 2024 et 2025<br>-3% | Année | Population INSEE | OMR   | Ratio kg/hab |
|---------------------------|-------|------------------|-------|--------------|
|                           | 2020  | 43483            | 11147 | 256          |
|                           | 2021  | 43590            | 11178 | 256          |
|                           | 2022  | 43837            | 10912 | 249          |
|                           | 2023  | 44106            | 10350 | 235          |
|                           | 2024  | 44180            | 10022 | 227          |
|                           | 2025  | 44267            | 9706  | 219          |

## >> Tonnages multi matériaux

| Entre 2024 et 2025<br>+3% | Année | Population INSEE | Multi | Ratio kg/hab |
|---------------------------|-------|------------------|-------|--------------|
|                           | 2020  | 43483            | 1944  | 45           |
|                           | 2021  | 43590            | 1873  | 43           |
|                           | 2022  | 43837            | 1810  | 41           |
|                           | 2023  | 44106            | 1890  | 43           |
|                           | 2024  | 44180            | 2024  | 46           |
|                           | 2025  | 44267            | 2085  | 47           |

## >> Autres tonnages : verre, carton, sapins & textiles

| Entre 2024 et 2025<br>-10% | Nature   | Tonnes  | Ratio kg/hab |
|----------------------------|----------|---------|--------------|
|                            | Verre    | 1266.46 | 28.61        |
|                            | Carton   | 256     |              |
|                            | Sapins   | 2       |              |
|                            | Textiles | 200     |              |

## LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Le service gestion des déchets agit chaque année en faveur de l'amélioration du parc de contenant et suit un plan pluriannuel d'investissement. Des travaux d'aménagement engagés par les communes sont accompagnés par la communauté de communes qui fournit les dispositifs de pré collecte que ce soient des conteneurs aériens, semi enterrés ou enterrés.



### Chiffres 2025

En 2025, des travaux ont été effectués dans les communes de Donzère, Pierrelatte, Suze La Rousse, Saint Paul Trois Châteaux, Bouchet, La Baume de Transit, Malataverne, Rochegude.

En tout, **34 colonnes aériennes, 35 colonnes enterrées, 6 colonnes semi enterrées contenant ordures ménagères, multi matériaux, verre**, ont été installées. **4 abris bacs** ont complété le parc de contenants.

## >> Lavage d'entretien bacs et PAV

La CCDSP a contracté en 2025 un marché de lavage de ses contenants. Mineris assure le lavage des bacs roulants et Colclean celui des colonnes. L'ensemble des contenants ordures ménagères a été nettoyé 2 fois et la totalité du parc de contenants pour les emballages, verre et carton a été lavée une fois.



# LES DÉCHÈTERIES

La CCDSP dispose de 4 déchèteries, ouvertes aux particuliers et aux professionnels sous conditions. L'accès se fait au moyen d'une carte de déchèterie, disponible auprès des mairies.

En 2025, l'ensemble des déchèteries du territoire est équipé de filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), permettant ainsi d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Les producteurs doivent ainsi assumer la responsabilité de la gestion des déchets générés par les produits qu'ils mettent sur le marché.



Malataverne



Donzère



Saint-Paul-3-Châteaux



Suze-la-Rousse

## Chiffres 2025

**94 563** passages en haut de quais

**26 631** passages sur la plateforme de végétaux de Saint-Paul-3-Châteaux

**14 936** tonnes dont 2 198 tonnes de non recyclables

## » Répartition des tonnages par flux

**14 936 tonnes de flux**, réparties comme suit sur les 4 déchèteries du territoire :

- Donzère : 2 116 tonnes
- Malataverne : 557 tonnes
- Saint-Paul-Trois-Châteaux : 8 468 tonnes
- Suze-la-Rousse : 3 796 tonnes

## » 70 000€ de travaux engagés

- **Donzère** : réaménagement d'un quai pour accueillir une nouvelle filière REP et lancement d'une étude préalable à l'acquisition d'un terrain pour une future déchèterie.
- **Saint-Paul-Trois-Châteaux** : extension de l'espace de stockage des produits dangereux, lancement des travaux de création d'une troisième voie d'accès et installation d'une barrière d'accès à la plateforme des végétaux.
- **Suze-la-Rousse** : réalisation des contrôles périodiques réglementaires ICPE.

| Flux                             | Tonnage | %     |
|----------------------------------|---------|-------|
| Non-recyclables                  | 2 199   | 14.72 |
| Bois                             | 1 082   | 7.24  |
| Végétaux                         | 4 553   | 30.48 |
| Carton                           | 441     | 2.95  |
| Ferraille                        | 548     | 3.67  |
| Gravats                          | 3 946   | 26.42 |
| Polystyrène                      | 13      | 0.09  |
| DMS                              | 106     | 0.71  |
| ECODDS                           | 43      | 0.29  |
| DEEE                             | 435     | 2.91  |
| ASL                              | 14      | 0.09  |
| ABJ TH                           | 5       | 0.03  |
| PMCB multi bois                  | 874     | 5.85  |
| Equipement maison (DEA, ABJ, JJ) | 603     | 4.04  |
| Pneus                            | 42      | 0.28  |
| Néons/Ampoules                   | 2       | 0.01  |
| Piles                            | 2       | 0.01  |
| Huiles minérales                 | 27      | 0.18  |

## » Transport des matières dangereuses

Dans le cadre des obligations réglementaires liées au **transport de matières dangereuses (ADR)**, la CCDSP s'est appuyée sur un **Conseiller à la Sécurité pour le Transport des Matières Dangereuses (CSTMD)** mandaté par le SYPP. À ce titre, plusieurs actions ont été engagées en 2025 :

- **Audit de toutes les déchèteries** afin d'évaluer la conformité des pratiques de tri, de stockage et d'expédition des déchets dangereux ;
- **Élaboration du rapport d'audit réglementaire** et déclaration annuelle auprès du ministère ;
- **Mise en œuvre d'actions correctives** avec les prestataires spécialisés (Chimirec, EcoDDS) pour renforcer la sécurité des opérations de transport ;
- **Interventions ponctuelles en accidentologie** (incendies et incidents) afin de renforcer la prévention et les retours d'expérience.





## » Les animations

En 2025, les actions de sensibilisation ont été déployées auprès de différents publics : scolaires, entreprises et grand public. Elles sont en partie déléguées au prestataire ANCRE, acteur économique du bassin drômois.

### Exemples d'actions

- **Près de 1 000 élèves sensibilisés** à la prévention et au tri des déchets dans le cadre des différents événements proposés, avec notamment des visites du site de traitement SYPROVAL et du centre de tri MÉTRIPOLIS ;
- **Animations locales** en partenariat avec les structures communales et territoriales, notamment au centre socioculturel Mosaïc de Saint-Paul-Trois-Châteaux dans le cadre de Nature en Fête, avec l'installation d'un composteur pédagogique ;
- **Sensibilisation des entreprises**, avec une première action co-réalisée avec le SYPP auprès d'une vingtaine d'entreprises du club Atout Tricastin : visite de SYPROVAL et escape game ;
- **Opération « Tous en déchèteries »**, lancée fin 2025 à Pierrelatte pour sensibiliser le grand public au tri et au bon usage des déchèteries et des points d'apport volontaire, tout en limitant les incivilités.



Visite de Metropolis



Nature en Fête



Opération Tous en déchèteries



Animation en déchèterie



## » La Gratifieria Nouveauté 2025

Les locaux du service déchets ont été aménagés avec la mise en place d'une zone de donnerie/gratuité sur le modèle gratifieria. Reproductible dans les espaces publics comme privés, sous conditions, cette expérimentation permet de redonner une seconde vie aux objets.

**Objectif : prolonger la durée de vie des objets/articles et réduire la production de déchets.**



# LES BIODÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est généralisé à l'ensemble des particuliers et des professionnels. La CCDSP a fait le choix de proposer aux habitants une solution de compostage individuel ou partagé, afin de favoriser la gestion de proximité des biodéchets.

## Nouveauté 2025

En 2025, la CCDSP a accompagné la commune de Malataverne lors de l'ouverture du nouveau site de compostage partagé de l'Esplanade Gaston Etienne.



## Vente de composteurs

**145 composteurs** vendus.  
Prix de vente 30€  
(subventionné par la CCDSP à 70%).

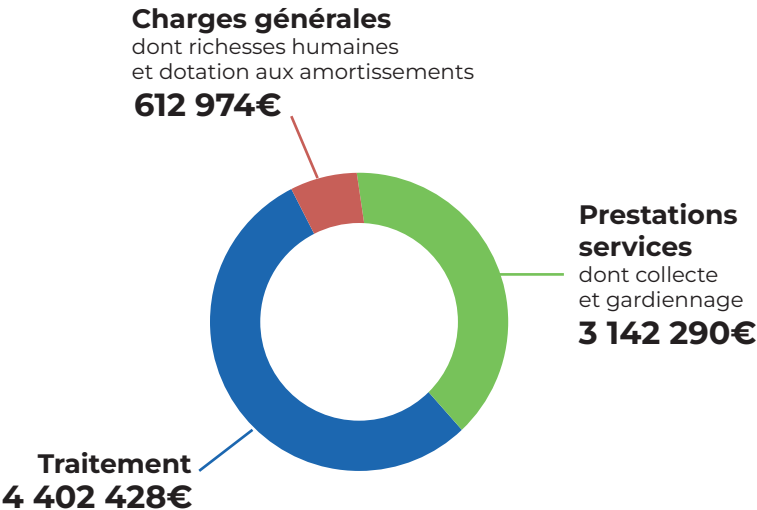
À ce jour, **5% des foyers ont acquis un composteur** auprès de la DSP. Grâce à ces équipements, plusieurs tonnes de biodéchets ont déjà pu être transformées en compost.

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## Fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement concernent la collecte des déchets ménagers et assimilés en point d'apport volontaire (PAV) ou en porte à porte (PAP) en prestation de service (société Méditerranéenne de nettoyage Nicollin), le gardiennage des déchèteries (sociétés COVED et SUEZ), le traitement (SYPP), le fonctionnement général du service.

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| Dépenses de fonctionnement | 8 157 692€ |
| Recettes de fonctionnement | 8 090 786€ |



## Investissement

Les dépenses concernent principalement les immobilisations corporelles, notamment celles inscrites au Plan pluriannuel d'investissement (PPI), destinées aux équipements de points d'apport volontaire (PAV) dans les communes et aux déchèteries. Elles comprennent également les opérations d'ordre de transfert ainsi que les restes à réaliser.

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Dépenses d'investissement   |          |
| dont 777 883€               | 811 800€ |
| en matériel de pré collecte |          |

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Recettes d'investissement      |          |
| dont 772 021€                  | 876 461€ |
| de subvention d'investissement |          |

## Focus sur les coûts nets

Le montant des collectes doit être associé au coût de traitement et aux recettes associées notamment pour la collecte du multi matériaux.

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| Coût net multi PAP sacs jaunes | 295,96€/tonne |
| Coût net multi PAV             | 77.68€/tonne  |
| Coût net PAP ordures ménagères | 388.02€/tonne |
| Coût net PAV ordures ménagères | 311.74€/tonne |



**GARANTIR  
LE BIEN VIVRE  
ENSEMBLE**





# MUTUALISATION

Dans le cadre de ses statuts, la CCDSP s'est dotée de la compétence lui permettant l'acquisition, la gestion et l'entretien des matériels présentant un intérêt commun ou encore d'assurer des prestations de services et assistance au bénéfice des communes membres dans le but de satisfaire et d'améliorer le service rendu aux administrés.

## Services administratifs

- **Conseil juridique.** La CCDSP finance pour l'ensemble des communes membres un accompagnement multi-expertise par la société SVP. Celle-ci apporte une aide juridique précieuse dans tous types de domaines, répondant à l'ensemble des questions de ses adhérents.
- **Optimisation de la fiscalité.** La CCDSP finance pour l'ensemble des communes membres, les services de bureaux d'études (Atelier fiscal de Fisca Conseil) visant à aider les communes à percevoir les montants justes de la fiscalité due.

## Services techniques

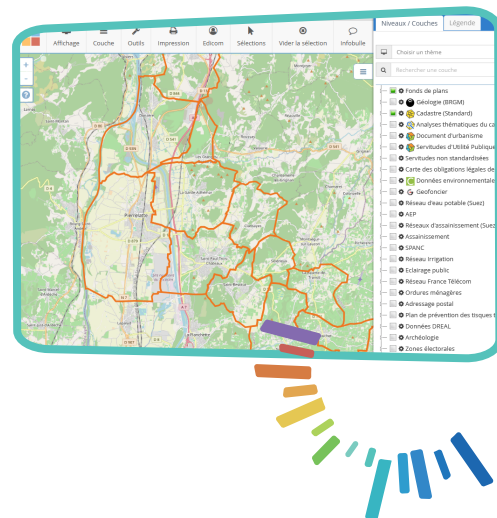
- **Broyeur.** Acquis en 2023, il a continué de « voyager » de communes en communes avec un prêt de 20 semaines aux services techniques pour cette année 2025.
- **Barrières Anti Véhicule Bélier (BAAVA).** Des modules permettant d'assembler 8 à 10 barrières anti-véhicules assassins ont par ailleurs été acquis en 2025, afin d'offrir aux communes qui le souhaitent une protection de leurs manifestations contre d'éventuels véhicules bélier.

**Nouveauté 2025**



## Outils informatiques

- **Application Droits des Sols (ADS).** La CCDSP met à disposition de ses agents et des 14 communes une application web afin d'instruire les demandes d'urbanisme reçues sur supports papier comme électronique. Depuis 2022, les communes disposent également d'un portail permettant le dépôt en ligne des demandes. En 2025, la dématérialisation s'est poursuivie avec la mise en place de la consultation électronique du Contrôle de Légalité pour l'ensemble des communes.
- **Système d'information Géographique (SIG).** Depuis 2014, la CCDSP met à disposition des communes un Système d'Information Géographique (SIG) permettant de centraliser, croiser et visualiser les données du territoire. L'outil regroupe notamment les données cadastrales, d'urbanisme, les réseaux humides, les fonds de plan et diverses données communales. Une application web permet aux communes d'accéder facilement à ces cartes et aux informations associées.





## » Services thématiques

### • Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

La CCDSP assiste techniquement neuf communes du territoire (La Baume de Transit, Clansayes, la Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Rochegude, Saint Restitut, Suze la Rousse et Bouchet) dans la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme opérationnel, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager). Le Maire reste l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme et donc le signataire des décisions.

### Chiffres clés 2025

#### 652 dossiers reçus et instruits

- Déclarations préalables : 447 dossiers
- Permis de construire : 161 dossiers
- Certificats d'urbanisme opérationnels : 20 dossiers
- Permis d'aménager : 12 dossiers
- Permis de démolir : 1 dossier

#### 11 dossiers réalisés pour l'instruction des autorisations de travaux des établissements

recevant du public pour le compte des communes adhérentes au service.



**2 supports d'information** ont été réalisés pour accompagner les usagers dans leurs projets : un **guide à l'attention des pétitionnaires** et une **plaquette sur la prise en compte des risques dans les projets de construction**, élaborée en lien avec le PCAET. Ces documents sont distribués dans les mairies et mis en ligne sur les sites de la CCDSP et des communes.

Réalisée avec le soutien financier de l'Etat



- **Obligations légales de débroussaillage (OLD).** Grâce à un financement du Fonds Vert, la CCDSP a embauché un chargé de mission « animation débroussaillage » en février 2025. Il coordonne les actions de prévention des incendies et accompagne les communes dans la mise en œuvre des OLD, notamment à travers l'élaboration et le déploiement de Plans Communaux de Débroussaillage.

**3 Plans Communaux de Débroussaillage finalisés** (La Garde-Adhémar, Malataverne et Rochegude) et **3 autres engagés** (Donzère, Clansayes et Solérieux). Un **travail cartographique** a été mené pour accompagner les communes et les administrés dans la mise en œuvre des OLD. Cet appui cartographique a permis de produire et d'actualiser les supports nécessaires à la réalisation des plans et au traitement des situations individuelles.

**Une participation active aux travaux départementaux** liés à l'évolution de la réglementation, notamment à la révision de l'arrêté préfectoral OLD et à l'actualisation des outils techniques.

**Renforcement de la communication et du réseau des acteurs OLD** avec les partenaires départementaux (DDT, SDIS, ONF, Communes forestières), notamment lors d'une conférence de presse à Malataverne en présence du préfet de la Drôme, Thierry Devimeux. Une rencontre avec les nouveaux chargés de mission OLD du département et la préparation de la communication autour de l'application CartOLD ont également contribué à cette dynamique.



### Chiffres 2025

**47 sollicitations d'usagers, 28 déplacements de terrain et 7 réunions avec les collectivités** ont été consacrés aux communes faisant l'objet de contrôles de la DDT : Clansayes, Solérieux et Donzère. Ces interventions ont permis d'accompagner les usagers et les collectivités dans le suivi des situations rencontrées.



- **Cuisine centrale.** Dans l'optique d'une mutualisation dans la conception des repas (crèches, scolaires, EHPAD, périscolaire, portages de repas, ...), le bureau d'études mandaté à cet effet en 2024 a poursuivi l'étude d'opportunité, de faisabilité géographique, technique, juridique et financière d'une cuisine centrale sur le territoire de la CCDSP. Un terrain a été fléché sur la commune de Saint Restitut. L'année 2026 devrait voir l'émergence d'une décision sur la poursuite ou non du projet, en lien avec le PAT (Projet alimentaire de Territoire) impulsé courant 2025.

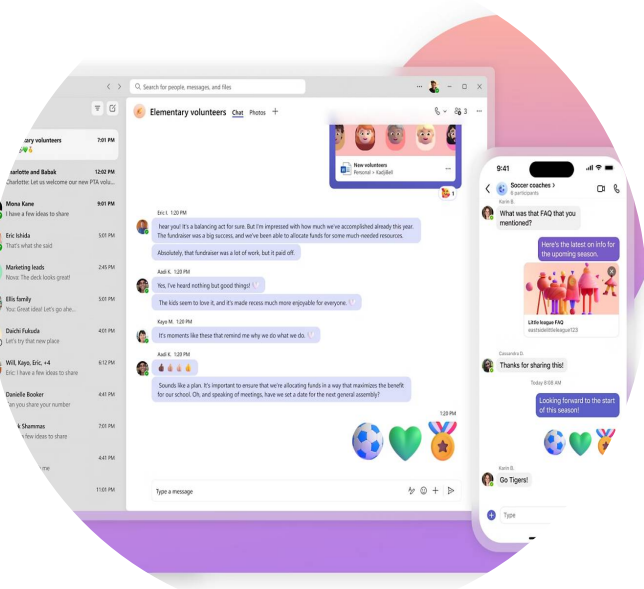
- **Elaboration d'un Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS).** La mission d'accompagnement de la CCDSP dans l'élaboration d'un PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde), a démarré début 2025 et s'est poursuivie toute l'année. Ce document sera obligatoire pour notre EPCI à partir du 26/11/2026. Il s'agit d'un outil de cohésion intercommunale, visant à mobiliser les moyens communaux et intercommunaux pour faire face aux crises majeures (inondations, tempêtes, accidents, ...). Il formalise également les mesures mises en place par l'interco pour anticiper la gestion de ses propres compétences en cas de crises.



# INFORMATIQUE

## ➤ Évolutions majeures

- **Mise en place d'outils informatiques** pour améliorer la collaboration entre les services.
- **Renouvellement du parc de copieurs et mise en place d'écrans** avec système permettant des visioconférences dans les locaux « Le HUB ».
- **Raccordement à internet** via le réseau fibre ADN de la déchèterie de St-Paul-Trois-Châteaux
- **Travail sur l'arborescence informatique** en lien avec le CDG26 pour une meilleure expérience utilisateur sur le serveur de données.
- **Réalisation du diagnostic Cyber** de l'ANSSI en vue de renforcer notre sécurité informatique.





# SOCIAL & SANTÉ

## SOCIAL

### >> Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

La CCDSP a réalisé une analyse des besoins sociaux du territoire afin de préparer la réécriture de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. La CCDSP a également fait bénéficier à l'ensemble de ses communes membres d'un portrait social à l'échelle communale.

### >> Convention Territoriale Globale

La CTG vise à élaborer un projet de territoire coordonné à l'échelle intercommunale sur les thématiques de la branche famille de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, seniors, accès aux services, logement et santé.

Des ateliers réunissant les acteurs locaux ont permis de partager le diagnostic et de définir les principales orientations pour le territoire. Ces travaux ont contribué à l'élaboration de la nouvelle CTG, approuvée par le conseil communautaire en décembre 2025.



### >> Point Informations Médiation Multi-Services (PIMMS) Portes de Provence

Situé à Donzère, le PIMMS propose un accompagnement aux démarches administratives et aux usages numériques, dans le cadre des missions des Maisons France Services et des Espaces Publics Numériques.

Depuis 2018, un service mobile permet également d'aller au plus près des habitants. Il effectue des escales dans plusieurs communes de la CCDSP afin de faciliter l'accès à ces services et d'accompagner les administrés dans leurs démarches. En 2025, la CCDSP a accordé une subvention de 27 000 € au PIMMS pour poursuivre les actions prévues dans la convention d'objectifs et de moyens.



## SANTÉ

### >> CPTS Sud Ard'Drôm

En 2025, la CCDSP a soutenu la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud Ard'Drôm à travers deux actions :



- **Application « Ici Santé » :** participation au déploiement afin de renforcer l'attractivité du territoire et de faciliter l'installation des professionnels de santé.
- **Salon « Parlons Santé » :** soutien à cet événement dédié à la prévention et aux solutions concrètes pour mieux prendre soin de sa santé au quotidien. La CCDSP a apporté une subvention de 1 500 €.

### >> Maison Médicale de Garde (MMG) Sud Ard'Drôm

Ouverte en septembre 2025 à Pierrelatte, la MMG assure la prise en charge des patients en soirée, la nuit, les week-ends et jours fériés, après régulation par le 15.

Elle apporte une réponse médicale de proximité et rapide, tout en contribuant à limiter les passages non nécessaires aux urgences hospitalières. En 2025, la CCDSP a participé au financement du loyer à hauteur de 6 354 €, aux côtés de la CC DRAGA (2 961 €), selon leur poids démographique.



**Communauté de communes  
Drôme Sud Provence**

**[www.ccdsp.fr](http://www.ccdsp.fr)**

**Le Siège**

3 rue Jean Charcot  
26700 Pierrelatte  
04.75.96.63.02  
[secretariat@ccdsp.fr](mailto:secretariat@ccdsp.fr)

**Le HUB, pôle développement économique**

1 Boulevard Henri Poincaré  
26700 Pierrelatte  
04.75.96.63.02  
[economie@ccdsp.fr](mailto:economie@ccdsp.fr)

**Le SEVAD, pôle déchets**

2 Route de Saint-Paul  
26700 Pierrelatte  
04.75.96.06.12  
[infotri@ccdsp.fr](mailto:infotri@ccdsp.fr)

**L'Office de Tourisme Intercommunal  
Drôme Sud Provence**

2 Bis Avenue Jean Perrin  
26700 Pierrelatte  
04.75.04.07.98  
[contact@drome-sud-provence.com](mailto:contact@drome-sud-provence.com)